

Relevé des notes

Baccalauréat général session 2021

N° candidat : 01948662882

Inscription n°: 002

Liberté Égalité Fraternité Grand public chemin abdelkader Gadouche

16035 HYDRA

Tél.:

Mail.: examens.concours@liad-alger.fr

Nom de famille : AIT BELKACEM Prénom(s) : Moncef Karim

Né le : 07/09/2003

A: Bouzareah, Alger (ALGERIE)

INE: 203133835HD

Jury: J101

Catégorie : CNED SCOLAIRE

MONSIEUR AIT BELKACEM Moncef Karim 44 rue du chenoua hydra Alger 16035 Hydra ALGERIE

Enrouves terminoles	Coef	1er groupe	
Epreuves terminales		Note	Points
Français			
Français écrit A02 2020	5.0	12.00	60.0
Français oral A02 2020	5.0	20.00	100.0
Philosophie	8.0	15.00	120.0
Epreuve orale terminale (Grand oral)	10.0	20.00	200.0
Mathématiques	16.0	18.70	299.2
Physique-Chimie	16.0	19.00	304.0
Totaux	60.0		1084

Evaluations passées au titre des évaluations commi	unes (EC)		Note
Sciences de la vie et de la terre			20.00
Histoire - Géographie			15.90
Langue vivante A (Anglais)			16.50
Langue vivante B (Arabe)			16.80
Enseignement scientifique			18.30
Education physique et sportive			Dispensé
Moyenne : 17.5	Coefficient: 30.0	Total de points : 525	

Moyenne annuelle de terminale : 17.34

Moyenne cycle: 17.34 Coefficient: 10.0 Total de points: 174

Enseignement(s) optionnel(s) pris en compte

Enseignement optionnel (Mathématiques expertes)

Calcul résultat	Moy./Note	Coef.	Points
Epreuves terminales		60.0	1084
Eval. au titre des EC	17.5	30.0	525
Evaluation chiffrée (livret)	17.34	10.0	174
Totaux		100.0	1783
MOYENNE FINALE	17.83		





Admis Mention Très Bien

A Aix en Provence, le 02 juillet 2021 Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur Recteur de l'académie d'Aix-Marseille Chancelier des universités Bernard BEIGNIER



RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site quandjepasselebac.education.fr.



Attention : en raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale ont été ajustées.

Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette règlementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un **recours contentieux** devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.